

Lettre d'information au comité d'audit sur les honoraires et les services autres que la certification des comptes pour l'exercice clos le ... (articles L. 820-3 et L. 823-16 du code de commerce)

Au président du comité d'audit (*à adapter selon la terminologie retenue par l'entité*),

En application des dispositions de l'article L. 823-16 du code de commerce, nous vous communiquons, dans la copie ci-jointe en **annexe 1**, l'actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du code de commerce relatives aux honoraires au titre :

- de notre mission de certification des comptes et des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité ;
- (*le cas échéant*) de services autres que la certification des comptes fournis par les membres de notre réseau à votre entité ainsi qu'aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle, au sens des I et II de l'article L.233-3 du code de commerce).

Le détail des prestations fournies @cabinet **[ou : par notre réseau] [ou : par nous-mêmes et notre réseau]** au titre des services autres que la certification des comptes à votre entité ainsi qu'aux entités contrôlantes et contrôlées au sens des I et II de l'article L.233-3 du code de commerce est annexé au présent courrier.

Christophe Guyot-Sionnest
0667399676 cgs.conseil@gmail.com
www.conseil-cac.com
Commissaire aux Comptes

Annexe 1 Copie de la lettre sur les honoraires L. 820-3 transmise à l'entité et devant être mise à la disposition des actionnaires

Annexe 2 Détail des prestations fournies au titre des services autres que la certification des comptes